

**1959 - 2019**



**Monsieur le Ministre du Travail et de l’Insertion professionnelle**



Je cite : «



Dans la continuité de cette dynamique, et suite à l’adoption en 2017 par notre



S’il est important pour notre Institution de cibler l’état de l’art en matière de



celles de l’AMMC et de l’ACAPS, pour leur engagement et leur collaboration.